

Contact : Institut d'Études Judiciaires
Faculté Jean Monnet Université Paris-Sud
54, Boulevard Desgranges – BP 104
92331 Sceaux Cedex
Téléphone : 01 40 91 18 68 ou 01 40 91 18 66
Mail : iej@u-psud.fr

Inscription : gratuite mais obligatoire
<http://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=90>

Date limite d'inscription : mardi 6 juin 2017
Service de la Recherche et des Études Doctorales
mail : colloques.jean-monnet@u-psud.fr

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

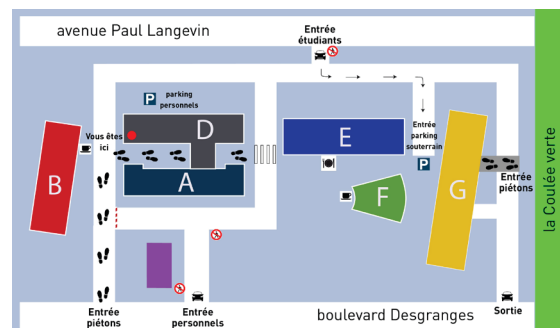
Venir au colloque

Faculté Jean-Monnet, 54 Boulevard Desgranges 92330 Sceaux

En transports en commun (5 minutes depuis la gare), RER B,
Station Robinson, descendre l'avenue de la Gare, puis prendre à droite,
boulevard Desgranges



Plan d'accès : Salle Georges Vedel bâtiment G



Conception : Service Communication et de la Culture, Faculté Jean Monnet (Université Paris-Sud) - Graphisme : S. Karmous - Photo : L. Ardhuin - Avril 2017 - Ne pas jeter sur la voie publique.

La règle *ne bis in idem* : Concordances et Discordances entre les jurisprudences Européenne et Constitutionnelle

UNIVERSITÉ
PARIS
SUD

FACULTÉ
JEAN MONNET
Droit - Économie - Gestion

université
PARIS-SACLAY

Vendredi 9 juin 2017
à 13h30 en Salle Georges Vedel
Faculté Jean Monnet à Sceaux

Colloque organisé par l'Institut Droit, Éthique, Patrimoine
(IDEP) et l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ)



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
FACULTÉ
JEAN MONNET
Droit - Économie - Gestion



Wolters Kluwer

LexisNexis®

DA|LOZ

Programme

13h30-14h00 : Accueil des participants

Allocution d'**Antoine Latreille**, Doyen de la Faculté Jean Monnet de l'Université Paris-Sud

Ouverture du colloque

par **Véronique Magnier**, Professeur de droit privé à l'Université Paris-Sud, Directrice de l'Institut Droit, Ethique, Patrimoine (IDEP)

Rapport introductif

Haritini Matsopoulou, Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris-Sud, Directrice de l'Institut d'Études Judiciaires (IEJ)

Sous la présidence de **Jean Pradel** Professeur émérite de l'Université de Poitiers

14h30-15h00 : La règle *ne bis in idem* dans la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Olivier Décima, Professeur à l'Université de Bordeaux

15h-15h30 : La règle *ne bis in idem* en droit financier

Frédéric Stasiak, Professeur à l'Université de Lorraine

15h30-16h : La règle *ne bis in idem* en droit fiscal

Stéphane Detraz, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud, HDR

16h-16h30 : La règle *ne bis in idem* en droit des procédures collectives

Marie-Christine Sordino, Professeur à l'Université de Montpellier

16h30-17h : La règle *ne bis in idem* et le droit disciplinaire

Jean-Marie Brigant, Maître de conférences à l'Université du Maine

17h-17h30 : Débat avec la salle et Pause

17h30-18h : La règle *ne bis in idem* en droit pénal international

Didier Rebut, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

18h-18h30 : La règle *ne bis in idem* dans la jurisprudence de la Chambre criminelle

Jean-Christophe Saint-Pau, Professeur à l'Université de Bordeaux, Doyen de la Faculté de Droit

18h30-19h : La règle *ne bis in idem* en droit pénal comparé

Jean Pradel, Professeur émérite de l'Université de Poitiers

Synthèse

Jacques-Henri Robert, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

